

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Fiche Action

Inondations



- Météo France, Automate d'appel GALA(Préfecture)
- Météo France <https://vigilance.meteofrance.fr/fr>
- Rivière de Haute Alsace <https://www.rivieres.alsace/>
- Sites de prévision des crues :
<https://www.infogeo.swissrivers.ch/appSite/index/site/infogeo>
http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr/niv_spc.php?idspc=2

Phase I : Mobilisation et Organisation

Tableau de mobilisation

Personne à contacter	Numéro de téléphone	Rôle dans la cellule	Alerté OUI / NON ?
		DOS	
		RAC	
		Directeur de Cabinet	
		Directeur de la cellule Technique	
		Directrice de la cellule Soutien à la population	
		Directeur de la cellule Sécurité	
		Directeur de la cellule Logistique	

Astreintes

Voirie :

Espaces verts :

Bât/chauffage :

Informatique :

Rivières de Haute Alsace

Phase II : Les actions à mener

SITUATION NORMALE Pas de vigilance particulière requise.	PRE-ALERTE Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières.	ALERTE Risque de crues importantes susceptibles d'avoir un impact significatif	ALERTE RENFORCEE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens
--	--	--	--

Schéma d'alerte METEO FRANCE

L'action communale Décider et Planifier

	Définir les objectifs	Organiser l'action
SITUATION NORMALE	<p>Mettre en application les dispositions du PPRI de l'III (comprenant ceux de la Lauch et de la Fecht)</p> <p>S'assurer un contrôle visuel de l'intégrité des digues sur le territoire de la commune de Colmar</p>	<p>Respect des obligations et interdictions du PPRI par les services d'instructions des dossiers d'aménagements et de constructions sur Colmar.</p> <p>En collaboration et complémentarité de Rivières e Haut-Alsace en charge de la surveillance des digues, sous la responsabilité de la Direction de la Sécurité des patrouilles séquentielles pour assurer un contrôle visuel des digues (PM, RCSC...)</p>
PRE-ALERTE	<p>Suite déclenchement via procédure Gala ou Rivières de Haute-Alsace</p> <p>Mettre la population, les commerçants et les entreprises en alerte d'un risque d'inondation</p>	<p>Direction de la communication</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réseaux sociaux, panneaux d'information, presse (voir fiche alerte partie II) <p>Direction de la sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diffusion de l'information par les EMA (public adress) - Avec renfort éventuel de la RCSC
ALERTE	<u>Déclenchement du PCS</u>	<p>Sur décision du maire, le PCS est déclenché ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le DOS informe la Préfecture du déclenchement du PCS et de l'activation de la CCC.
	Mise en place de la CCC	<p>Assistants de la Direction des Actions Communales secondés par la cellule logistique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plans et directives d'installation dans la partie II du PCS en place dans l'armoire de stockage de la salle Hansi. - Mise en place d'une main courante (modèle en annexe) <p>DOS et RAC</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir les cellules à mettre en place
ALERTE RENFORCEE	Déclenchement de l'alerte à la population	<p>Direction de la communication</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réseaux sociaux, panneaux d'information, presse (voir fiche alerte partie II) <p>Direction de la sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diffusion de l'information par les EMA (public adress) (Avec renfort éventuel de la RCSC en fonction de l'évènement).
	Sécurisation de la zone inondée	<p>Cellule Sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Balisage par la police municipale en lien avec les autres forces de sécurité et de secours

	Evacuation des populations à risques	<p>Cellule sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> - En relation avec les autres forces de sécurité et de secours <p>Cellule technique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Moyens nécessaires mis à disposition par la Cellule Technique (bus, moyens nautiques, etc..)
	Ouverture des lieux de regroupement et accueil des sinistrés	<p>Cellule service à la population (voir tableau partie II du PCS et cartographie)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du ravitaillement pour les sinistrés - Renfort des associations et de la RCSC.
	Chapelle Ardente	<p>Cellule d'assistance à la population :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place si besoin d'une chapelle ardente ; - Choisir le lieu le plus approprié en fonction du secteur et du nombre de victimes ; - Confier la mission par voie de réquisition à une(des) entreprise(s) de pompes funèbres. <p>Cellule sécurité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En relation avec les autres forces de sécurité, assurer le bon ordre.
	Maintenir l'information	<p>Direction de la communication</p> <ul style="list-style-type: none"> - Via les réseaux sociaux, la presse, la radio etc... - Gestion des sollicitations médiatiques

Phase III : le retour à la normale

GESTION POST-CRISE	
Définir les Objectifs	Organiser l'action
Informers la population du retour à la normale	<p>Direction de la communication</p> <ul style="list-style-type: none"> - Via les réseaux sociaux, la presse, la radio etc... <p>Cellule sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> - EMA, (RCSC si besoin) <p>Responsables des lieux de rassemblements et d'hébergements d'urgence</p>
Relogement des sinistrés	<p>Cellule d'assistance à la population :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer le retour des sinistrés regroupés dans les points d'accueil dans leurs logements - Assurer si besoin le relogement transitoire ; - Prendre contact avec les bailleurs sociaux pour évaluer la situation et estimer leur possibilité de soutien
Soutien matériel à la population	<p>Cellule logistique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place si possible un soutien matériel (dépôt de bennes pour les déchets, soutien des services municipaux pour la remise en état etc...)
Soutien administratif aux sinistrés	<p>Cellule logistique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un soutien juridique pour les personnes sinistrées (appui de leurs demandes de reconnaissance du sinistre, soutien administratif, ...)
Désactivation de la Cellule de Crise Communale	<p>Le DOS décide de la désactivation de la Cellule de Crise Communale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il en informe la préfecture



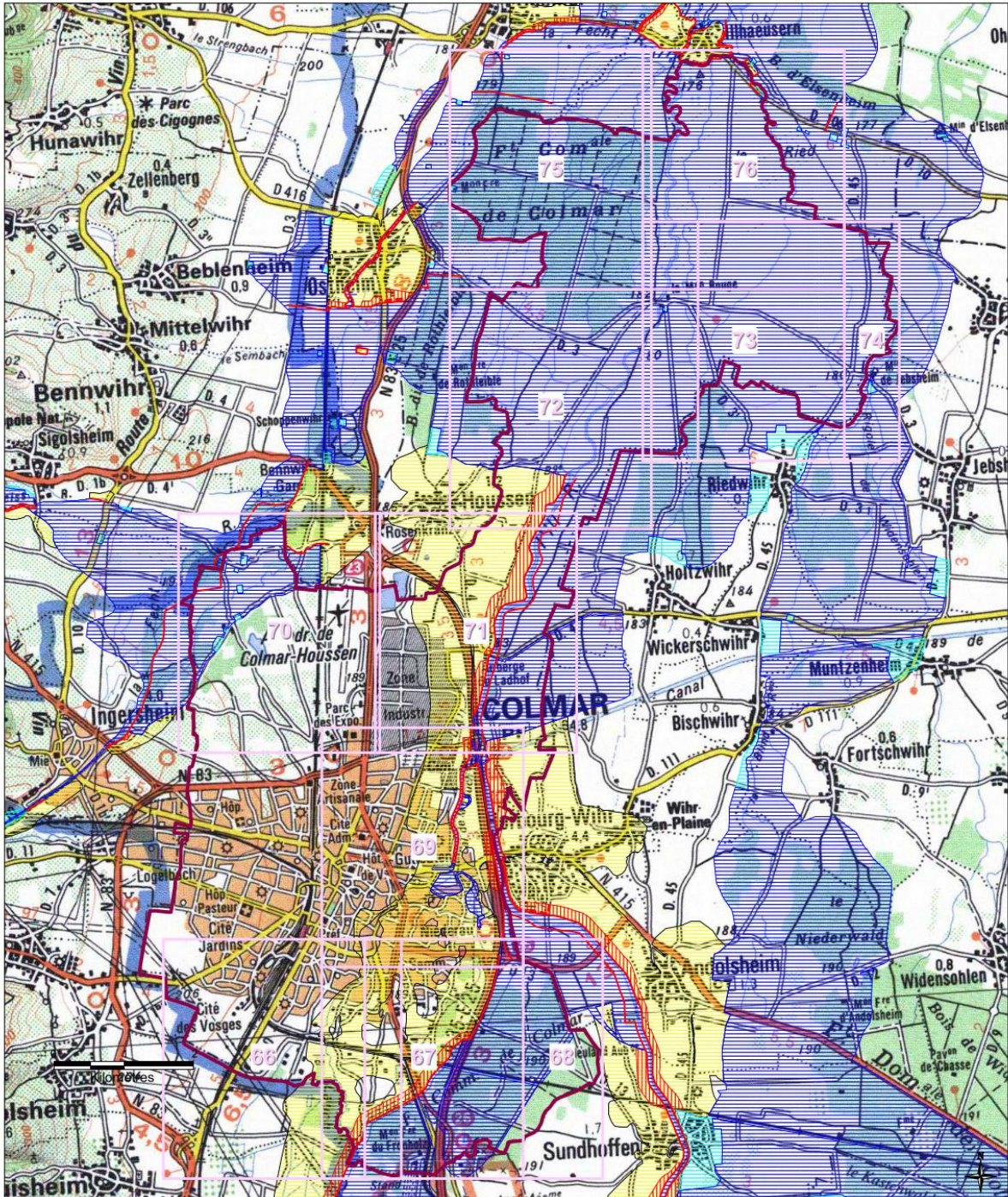
ZONES INONDABLES DANS LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ASSEMBLAGE COLMAR

Commune de COLMAR

Préfecture du Haut-Rhin
Direction Départementale
de l'Agriculture et de la Forêt

PPRI de l'III approuvé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2006
PPRI de la Lauch approuvé par arrêté préfectoral du 23 juin 2006
PPRI de la Fecht approuvé par arrêté préfectoral du 14 mars 2008



- ZI - Zone inondable par débordement en cas de crue centennale, inconstructible
- ZIF - Zone inondable par débordement en cas de crue centennale, à risque modéré, pouvant être ouverte à l'urbanisation
- ZR - Zone inondable en cas de rupture de digue, à risque élevé, inconstructible
- ZRF - Zone inondable en cas de rupture de digue, à risque modéré, pouvant être ouverte à l'urbanisation
- Cote de plus hautes eaux prévisibles en cas d'inondation, en conditions de crue centennale (en mètres NGF)
- Digue

1/50 000

Mars 2008

Scan100 © - IGN ©